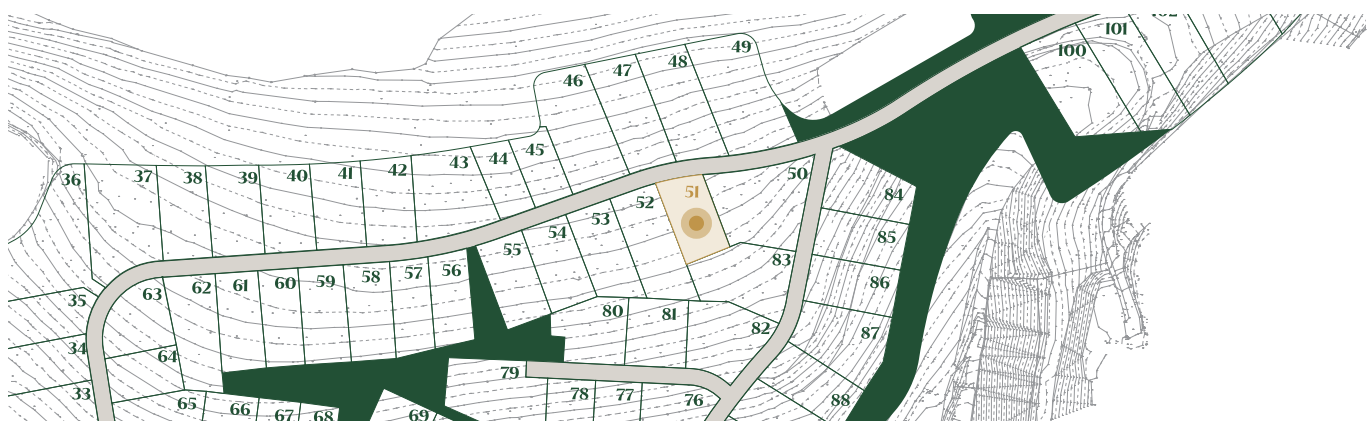


FICHE D'INFORMATION



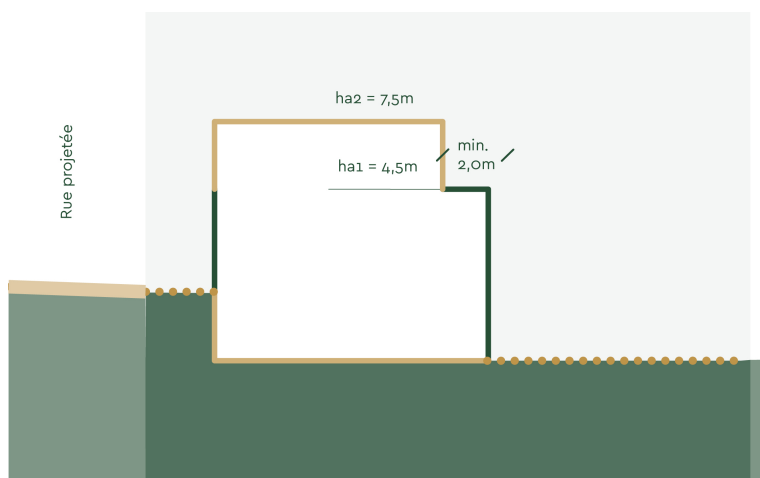


OP HEIDER

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = 4,5 m
ÉTAGES PLEINES

HAUTEUR HA2 = 7,5 m
ÉTAGES PLEINES +
ÉTAGE EN RETRAIT

HAUTEUR HA* (DÉPENDANCE) 4,0 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	10,1 m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	3,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	8,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	14,4 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.